

en simple auditeur, et qu'il comptait nous apporter un jour le fruit de ses recherches sur un point d'histoire rentrant dans le cadre de nos travaux.

M. l'abbé Vattier continue la suite de son travail sur l'Hôpital de Saint-Nicolas. Il fait connaître les heureux résultats amenés à la suite de la nomination comme prieure de sœur Marie Bourdet et du désistement de sœur Marie Blattier, élue en la même qualité par les religieuses. Il analyse le règlement donné par le Souverain Pontife et montre quelle était alors la vie des sœurs qui seules subsistèrent à l'Hôpital, car les frères en furent écartés. On y remarque cette disposition que toute sœur qui, contrairement au vœu de pauvreté, aura gardé quelque objet en propre, sera enterrée en profane.

M. Benaut présente un travail sur les caractères des écritures rencontrées par lui dans l'étude des registres paroissiaux de Compiègne de 1760 à 1789. Rappelant un rapport dont il avait été chargé en 1878, lors de l'Exposition, il insiste sur la nécessité d'établir des modules, dans l'écriture, comme cela a lieu dans l'architecture et, après avoir montré quelques spécimens il trace les règles qui, suivant lui, doivent présider à la forme d'une écriture rationnelle.

M. le président Sorel demande à remettre à la prochaine séance la lecture inscrite au programme et lit une note sur les harpes éoliennes qui avaient été établies dans les ruines de Pierrefonds, vers 1825, sur le désir de la duchesse d'Angoulême et qui subsistèrent jusqu'à la restauration du château en 1858.

Il commence par nous expliquer ce que sont les harpes éoliennes, sorte de caisses cylindriques, formant table d'harmonie, montées sur une des faces de cordes à boyaux, montées à l'unisson et fixées à des murailles élevées. Sous l'impression de la brise les cordes